



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 138 de l'ordre du jour provisoire*

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2007 et 2008 et la période comprise entre janvier et juin 2009, et statistiques sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5) priant le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. À cette fin, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/63/211) faisait le point sur les travaux de la Commission pour la période 2006-2007. Le présent rapport rend compte des travaux des commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) en 2008. Il présente les données de 2008 par rapport à celles de 2007. Comme suite à la décision prise par l'Assemblée dans sa résolution 63/253 d'abolir à compter du 1^{er} juillet 2009 les commissions paritaires de recours et les comités paritaires de discipline, il présente également des informations pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 57/307, il présente également des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les travaux du Groupe des conseils pour 2007. Comme le Groupe des conseils doit également être aboli à compter du 1^{er} juillet 2009, le rapport fait en outre le point des activités du Groupe des conseils pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009.

* A/64/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. Comme suite à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/63/211) faisait le point des travaux de toutes les commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) pour la période 2006-2007. Le présent rapport fournit des renseignements et des données statistiques sur les travaux des commissions paritaires en 2008.

2. Dans sa résolution 63/253 (par. 38), l'Assemblée générale a décidé d'abolir à compter du 1^{er} juillet 2009 les commissions paritaires de recours et les comités paritaires de discipline. Comme le présent rapport sera la dernière occasion pour le Secrétaire général de rendre compte des résultats des travaux de la Commission paritaire de recours, il contient également des informations sur les activités des commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

3. Dans sa résolution 57/307 (par. 21), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur l'administration de la justice au Secrétariat des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les activités du Groupe des conseils. En réponse à cette demande, le rapport susmentionné du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/63/211) a fourni des renseignements sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils en 2007. Dans sa résolution 62/228, l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau d'aide juridique au personnel pour prendre le relais du Groupe des conseils. Comme le Groupe des conseils a également été aboli le 30 juin 2009 en application de la résolution 63/253 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient des renseignements sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009.

II. Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours

A. Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

4. On trouvera au tableau 1 et à la figure I ci-après des renseignements, sous forme de statistiques et de graphiques, sur les travaux des commissions paritaires de recours à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2007 et 2008, à savoir le nombre de recours et de demandes de suspension qui ont été déposés et sur lesquels il a été statué¹ durant ces années.

5. Comme il ressort des chiffres figurant au tableau 1, le nombre des recours introduits auprès des commissions paritaires a légèrement augmenté en 2008.

¹ L'expression « sur lesquels il a été statué » désigne les recours que la Commission paritaire a fini de traiter. Il se peut donc que les chiffres tiennent compte de recours qui ont été introduits au cours d'une année précédente et sur lesquels il a été statué ultérieurement en raison du retard accumulé dans le traitement des affaires. C'est pourquoi le nombre des recours introduits est parfois plus élevé que celui des recours sur lesquels il a été statué.

Malgré cette augmentation globale, la Commission paritaire de recours de New York a reçu 13 recours de moins qu'en 2007, soit une diminution de 10 %. La Commission paritaire de Genève a été saisie de 18 recours de plus qu'en 2007, soit une augmentation de 47 %, et la Commission paritaire de Vienne a été saisie de 7 affaires, dont 4 qui lui avaient été renvoyées par la Commission de New York. Compte tenu des affaires qui lui ont été ainsi renvoyées, la Commission paritaire de Vienne a reçu en 2008 3 recours de plus qu'en 2007, soit une augmentation de 75 %. La Commission paritaire de Nairobi, pour sa part, a reçu 20 recours, soit 9 de plus qu'en 2007 et une augmentation de 82 %, mais ce chiffre comprend 7 affaires qui lui ont été renvoyées par la Commission paritaire de New York.

6. Le nombre des affaires sur lesquelles les quatre commissions paritaires de recours ont statué en 2008 a été légèrement plus élevé que l'année précédente. La Commission de New York a statué sur 122 recours en 2008, soit 6 affaires ou 5 % de plus que l'année précédente. Ces chiffres comprennent 11 affaires renvoyées par la Commission paritaire de recours de New York : 4 à la Commission de Vienne et 7 à celle de Nairobi. Si l'on fait abstraction de ces 11 affaires, le nombre total d'affaires sur lesquelles ont statué les quatre commissions en 2008 est inférieur à celui de 2007. La Commission de Genève a statué sur 45 recours en 2008, soit 2 % de plus que l'année précédente. La Commission paritaire de Vienne a statué sur 15 affaires, soit deux fois plus qu'en 2007. La Commission de Nairobi, enfin, a statué en 2008 sur 7 affaires, soit une diminution de 59 % par rapport à l'année précédente.

7. À la fin de la période considérée, aucun recours n'était en instance devant la Commission paritaire de Vienne, contre 8 à la fin de 2007. La Commission de Nairobi avait 16 recours en instance à la fin de 2008, contre 3 à la fin de 2007, la Commission de Genève en avait 39 à la fin de 2008, contre 28 à la fin de 2007, et la Commission paritaire de New York en avait 90 à la fin de 2008, contre 101 à la fin de l'année précédente.

8. Les affaires disciplinaires passent également par les secrétariats des commissions paritaires de recours. Au début de 2008, le Comité paritaire de discipline de New York avait 28 affaires disciplinaires en instance. En 2008, 102 affaires ont été renvoyées au Comité de New York, qui a statué sur 71 affaires. À la fin de 2008, 59 affaires disciplinaires étaient en instance devant le Comité de New York. Il y a lieu de noter qu'en 2008, le nombre d'affaires disciplinaires soumises au Comité de New York a plus que triplé (32 en 2007 et 102 en 2008). Le Comité de Genève, qui a débuté l'année 2008 avec 3 affaires, en a reçu 6 autres en 2008 et a statué sur toutes ces affaires dans le courant de l'année, de sorte qu'aucune affaire n'était en instance à la fin de 2008. Le Comité de Nairobi, devant lequel aucune affaire n'était en instance au début de 2008, n'en a reçu aucune pendant l'année, de sorte qu'aucune affaire n'était en instance non plus à la fin de 2008. Le Comité paritaire de discipline de Vienne n'a reçu aucune nouvelle affaire et il n'en avait aucune en instance à la fin de 2008.

Tableau 1
**Nombre de recours et demandes de suspension déposés
sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions paritaires
de recours en 2007 et 2008**

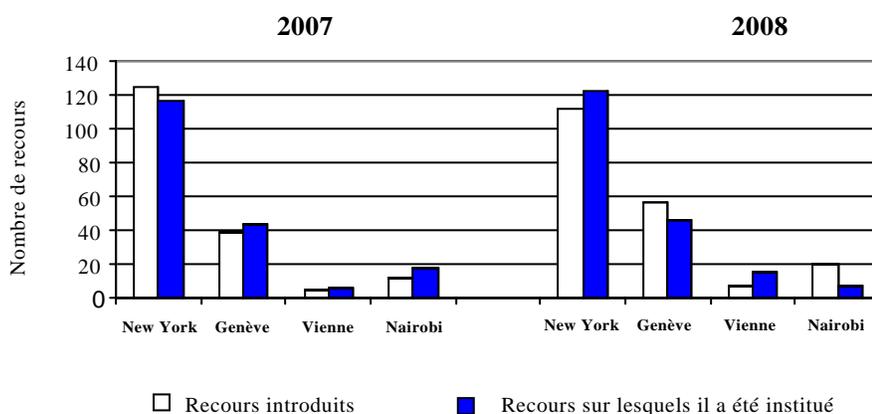
<i>Commissions paritaires de recours permanentes</i>	2007	2008	<i>Variation (en pourcentage)</i>
New York : recours introduits	124	111	-10
New York : recours sur lesquels il a été statué	116	122 ^a	+5
Genève : recours introduits	38	56	+47
Genève : recours sur lesquels il a été statué	43	45	+2
Vienne : recours introduits	4	7 ^b	+75
Vienne : recours sur lesquels il a été statué	5	15	+200
Nairobi : recours introduits	11	20 ^c	+82
Nairobi : recours sur lesquels il a été statué	17	7	-59

^a Y compris 11 affaires renvoyées par la Commission paritaire de recours de New York à la Commission paritaire de recours de Vienne (4 affaires) et à la Commission paritaire de recours de Nairobi (7 affaires) pour l'aider à rattraper l'arriéré d'affaires.

^b Y compris 4 affaires renvoyées à la Commission paritaire de recours de Vienne par la Commission de New York pour aider celle-ci à rattraper l'arriéré d'affaires.

^c Y compris 7 affaires renvoyées à la Commission paritaire de recours de Nairobi par la Commission de New York pour aider celle-ci à rattraper l'arriéré d'affaires.

Figure I
**Nombre de recours et demandes de suspension déposés
sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions
paritaires de recours en 2007 et 2008**



9. Le tableau 2 et la figure II ci-après présentent, sous forme de statistiques et de graphiques, des renseignements sur la suite donnée par le Secrétaire général aux rapports des commissions paritaires de recours pour 2007.

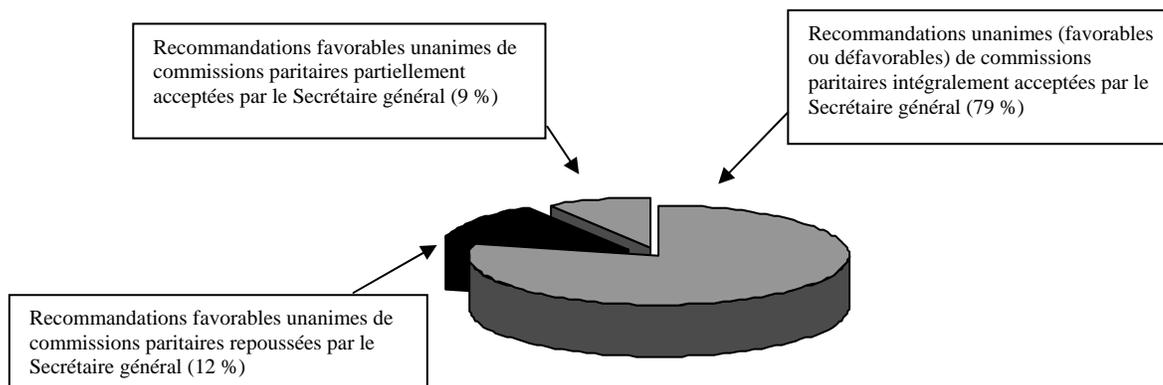
Tableau 2
Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2007 et 2008

<i>Ville où siège la Commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la Commission paritaire repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la Commission paritaire</i>
New York	107	100 ^a	78 (78 %)	11 (11 %)	10 (10 %)	57 (57 %)
Genève	43	43	37 (86 %)	2 (5 %)	4 (9 %)	29 (67 %)
Vienne	5	5	3 (60 %)	–	2 (40 %)	3 (60 %)
Nairobi	18	16	11 (69 %)	1 (6 %)	4 (25 %)	8 (50 %)
Total	173	164	129 (79 %)	14 (9 %)	20 (12 %)	97 (59 %)

88 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

^a Une recommandation défavorable unanime de la Commission paritaire de recours de New York a été repoussée par le Secrétaire général, soit moins de 1 % des 164 recommandations unanimes. Cette affaire n'est pas incluse dans les pourcentages concernant le nombre total de recommandations unanimes, qui sont égaux à 100, les chiffres ayant été arrondis. Cela explique cependant pourquoi les pourcentages concernant New York ne représentent pas 100 % au total.

Figure II
Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2007



Note : La figure ne tient pas compte d'une recommandation défavorable unanime de la Commission paritaire de New York repoussée par le Secrétaire général, qui représente moins de 1 % des 164 recommandations unanimes. Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages totaux atteignent 100 %.

Tableau 3
Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2008

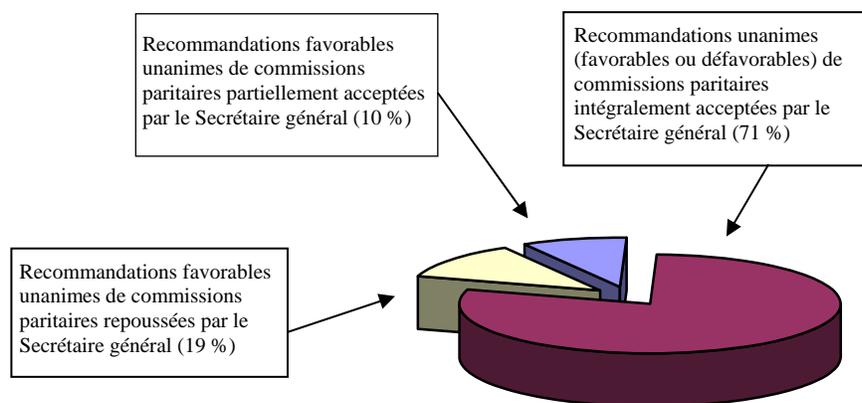
<i>Ville où siège la Commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la Commission paritaire repoussées par le Secrétaire général^a</i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la Commission paritaire</i>
New York	85	82	59 (72 %)	7 (8 %)	16 (20 %)	41 (50 %)
Genève ^b	37	35	29 (83 %)	3 (9 %)	3 (9 %)	22 (63 %)
Vienne ^b	11	11	5 (45 %)	2 (18 %)	4 (36 %)	2 (18 %)
Nairobi	6	6	3 (50 %)	1 (17 %)	2 (33 %)	2 (33 %)
Total	139	134	96 (71 %)	13 (10 %)	25 (19 %)	67 (50 %)

81 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

^a Le Secrétaire général a repoussé deux recommandations défavorables unanimes, une de la Commission paritaire de recours de Genève et une de la Commission paritaire de recours de Nairobi. Ces cas, bien que relativement rares, ont été inclus dans cette colonne étant donné qu'ils ne correspondent pas à des recommandations de la Commission paritaire de recours ayant été intégralement ou partiellement acceptées par le Secrétaire général.

^b Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages concernant Genève et Vienne ne sont pas égaux à 100 %.

Figure III
Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2008



10. Comme il ressort des tableaux 2 et 3 et des figures II et III ci-dessus, le pourcentage de recommandations unanimes de commissions paritaires acceptées intégralement ou partiellement par le Secrétaire général a diminué en 2008 par rapport à l'année précédente (88 % pour 2007 contre 81 % pour 2008). Le pourcentage de recommandations unanimes favorables aux requérants qui ont été repoussées par le Secrétaire général est assez faible pour l'une comme pour l'autre période (12 % en 2007 contre 19 % en 2008), bien que le nombre de recommandations repoussées ait été plus élevé en 2008. Les 25 affaires représentées par les 19 % de recommandations repoussées par le Secrétaire général en 2008 comprennent 2 affaires dans le cas desquelles le Secrétaire général a rejeté des recommandations unanimes des commissions paritaires de recours qui étaient défavorables aux requérants. S'il est fait abstraction de ces deux affaires, qui sont relativement rares, le pourcentage de recommandations unanimes favorables aux requérants repoussées par le Secrétaire général aurait été de 17 %.

11. La politique déclarée du Secrétaire général consistait normalement à accepter la recommandation unanime à moins qu'il y ait un motif d'ordre juridique ou réglementaire impérieux de ne pas le faire. Si tel était le cas, la décision du Secrétaire général était assortie d'un exposé détaillé des motifs pour lesquels la recommandation avait été repoussée – la plupart du temps, il s'agissait d'une application erronée du droit ou de la réglementation par la Commission paritaire ou encore de conclusions de fait qui n'étaient pas corroborées par les éléments de preuve disponibles. Le Secrétaire général se réservait néanmoins le pouvoir discrétionnaire de repousser une recommandation unanime de la Commission paritaire de recours s'il jugeait qu'il était dans l'intérêt de l'Organisation de le faire.

12. Au cours de la période considérée en 2008, outre leurs attributions normales, les secrétariats des commissions paritaires de recours ont, à des degrés divers, participé aux activités ci-après² :

- a) Fournir aide et conseils concernant les divers aspects de la refonte des éléments informels et formels des systèmes de justice interne, notamment d'une assistance en vue de préparer l'établissement du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Groupe du contrôle hiérarchique;
- b) Produire, à l'intention des divers organes de contrôle qui en font la demande, des rapports sur l'état des travaux des commissions paritaires de recours;
- c) Élaborer et adopter de nouvelles règles pour les commissions paritaires de recours et les comités paritaires de discipline;
- d) Préparer les séances plénières des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline;
- e) Mettre au point des supports et des matériels de formation et faire des exposés à l'intention des parties prenantes au système interne d'administration de la justice du Secrétariat et des autres organismes des Nations Unies et, à Vienne, des nouveaux fonctionnaires;
- f) Créer des sites Internet, des systèmes de gestion des affaires et des bases de données, les tenir à jour et les améliorer.

² Certaines de ces activités ont également été réalisées, à des degrés divers, pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

B. Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

13. Pour les secrétariats des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline de New York, Genève, Vienne et Nairobi, la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009, et surtout les derniers mois de cette période, ont pour une large part représenté une période de transition entre l'ancien système d'administration de la justice, qui a pris fin le 30 juin 2009, et le nouveau, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Pendant cette période, les secrétariats se sont attachés à éliminer l'arriéré d'affaires en instance devant les commissions paritaires de recours et les comités paritaires de discipline et à préparer la transition vers le nouveau système d'administration de la justice. Les modifications apportées au système d'administration de la justice ont également entraîné des mouvements de personnel et, pendant la période considérée, les postes n'ont pas tous été pleinement pourvus.

14. Le tableau 4 et la figure IV ci-après présentent, sous forme de statistiques et de graphiques, des renseignements sur les activités réalisées par les Commissions paritaires de recours de New York, Genève, Vienne et Nairobi pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 en indiquant le nombre de recours et de demandes de suspension qui ont été présentés et sur lesquels il a été statué pendant cette période. Comme la période en question est inférieure à 12 mois, les chiffres indiqués au tableau 4 et dans la figure IV ne sont pas comparables à ceux de 2008.

15. Au début de 2009, 90 affaires étaient en instance devant la Commission paritaire de recours de New York et, pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, celle-ci a reçu 51 nouveaux recours et a statué sur 66 affaires, de sorte que 75 affaires étaient encore en souffrance à la fin de juin 2009. Pendant la même période, la Commission paritaire de recours de Genève, devant laquelle 39 recours se trouvaient en instance au début de 2009, a reçu 11 recours et a statué sur 19 affaires, le nombre d'affaires en souffrance à la fin de juin 2009 étant de 31. De janvier à juin 2009, la Commission paritaire de recours de Vienne, devant laquelle aucune affaire n'était en souffrance au début de 2009, a été saisie de 2 affaires mais n'a pas pu statuer à leur sujet, de sorte que celles-ci demeuraient en souffrance à la fin de 2009. La Commission de Nairobi avait 16 recours en instance au début de 2009, en a reçu 6 autres pendant le premier semestre de 2009 et, pendant cette période, a statué sur 8 affaires, de sorte qu'à la fin juin 2009, 14 affaires étaient en souffrance.

16. En ce qui concerne le nombre d'affaires disciplinaires traitées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, le Comité paritaire de discipline de New York avait le 1^{er} janvier 59 affaires disciplinaires en instance et, pendant le premier semestre de 2009, il a été saisi de 24 affaires³ et a statué sur 53 affaires. Fin juin 2009, il avait 30 affaires disciplinaires en souffrance. Le Comité de Genève, qui n'avait pas d'affaires en instance au début de 2009, en a reçu 3 au cours des 6 premiers mois de 2009 et les a toutes réglées de sorte qu'aucune affaire n'était en souffrance fin juin 2009. Le Comité de Nairobi, quant à lui, n'avait pas d'affaires en instance au début de 2009, n'en a reçu aucune au cours du premier semestre de l'année et n'avait donc aucune affaire en souffrance à la fin de la période considérée. Enfin, le Comité de Vienne n'a été saisi d'aucune affaire pendant la

³ Ce chiffre comprend un ajustement statistique de sept affaires.

période considérée et n'avait aucune affaire disciplinaire en souffrance fin juin 2009.

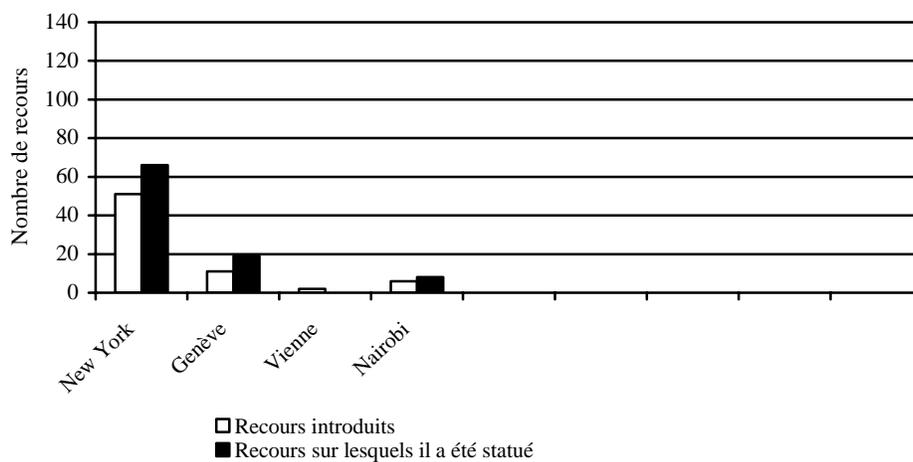
Tableau 4

Nombre de recours et demandes de suspension déposés sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions paritaires de recours pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

<i>Commissions paritaires de recours permanentes</i>		<i>1^{er} janvier-30 juin 2009</i>
New York : recours introduits		51
New York : recours sur lesquels il a été statué		66
Genève : recours introduits		11
Genève : recours sur lesquels il a été statué		19
Vienne : recours introduits		2
Vienne : recours sur lesquels il a été statué		–
Nairobi : recours introduits		6
Nairobi : recours sur lesquels il a été statué		8

Figure IV

Nombre de recours et demandes de suspension déposés sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions paritaires de recours pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009



17. Le tableau 5 et la figure V ci-après présentent, sous forme de statistiques et de graphiques, des renseignements sur la suite donnée par le Secrétaire général aux rapports des commissions paritaires de recours pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

Tableau 5

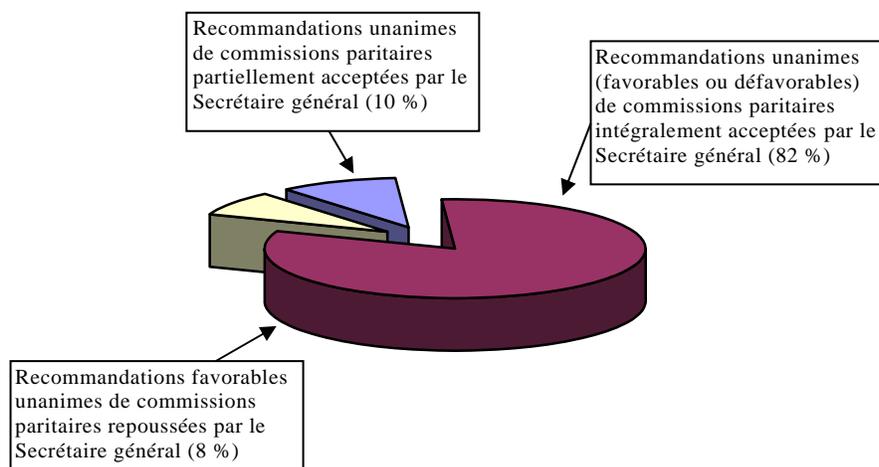
Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

<i>Ville où siège la commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la commission paritaire repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la commission paritaire</i>
New York	58	55	44 (80 %)	5 (9 %)	6 (11 %)	36 (65 %)
Genève	27	27	22 (81 %)	4 (15 %)	1 (4 %)	13 (59 %)
Vienne	5	4	4 (100 %)	–	–	3 (75 %)
Nairobi	7	7	7 (100 %)	–	–	1 (14 %)
Total	97	93	77 (82 %)	9 (10 %)	7 (8 %)	53 (57 %)

92 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

Figure V

Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009



18. Comme il ressort du tableau 5 et de la figure V ci-dessus, le pourcentage de recommandations unanimes de commissions paritaires acceptées intégralement ou partiellement par le Secrétaire général s'est établi à 92 % pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, soit plus que le pourcentage de 81 % enregistré en 2008. Lorsque l'on compare ces chiffres, cependant, il ne faut pas perdre de vue que la période considérée de 2009 ne représente que la moitié de celle représentée par toute l'année 2008.

III. Issue des affaires et travaux du Groupe des conseils

19. Le Groupe des conseils a été aboli le 30 juin 2009 conformément à la résolution 63/253 de l'Assemblée générale et le Bureau d'aide juridique au personnel a pris sa suite le 1^{er} juillet 2009. Le Bureau, auquel sont affectés des juristes à plein temps au Siège ainsi qu'à Genève, à Nairobi, à Addis-Abeba et à Beyrouth, a repris le mandat dont était investi le Groupe des conseils.

20. Pendant la période considérée, les fonctionnaires du Groupe des conseils ont travaillé avec le Bureau de l'administration de la justice afin de faciliter une transition méthodique. Toutes les affaires dont s'occupait le Groupe des conseils ont été transférées au Bureau d'aide juridique au personnel, lequel a fourni depuis le 1^{er} juillet 2009 une assistance à tous les fonctionnaires dont s'occupait le Groupe des conseils.

21. Pendant toute la période considérée, c'est-à-dire la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009, 612 nouvelles affaires au total ont été portées devant le Groupe des conseils. Les statistiques concernant l'année civile 2008 sont analysées ci-dessous pour faciliter la comparaison avec les années civiles précédentes.

22. En 2008, 384 nouvelles affaires ont été portées devant le Groupe des conseils à New York, contre 339 en 2007, soit une hausse de 13,27 %. Des 384 affaires dont le Groupe des conseils était saisi en 2008, 286 ont fait l'objet d'une procédure de recours formelle et 98 ont été traitées de manière informelle tandis que ces chiffres étaient de 240 et 99 respectivement en 2007. L'augmentation du nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une procédure de recours formelle enregistrée entre 2007 et 2008 a été de 19,17 %, tandis que le nombre d'affaires traitées de façon informelle a baissé de 1 %. Pour toute la période considérée, c'est-à-dire la période comprise entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2009, il y a eu au total 458 affaires traitées de façon formelle et 154 de façon informelle. L'on trouvera aux figures VI et VII des statistiques concernant l'année civile 2008.

Figure VI
Répartition des affaires traitées de manière informelle et formelle

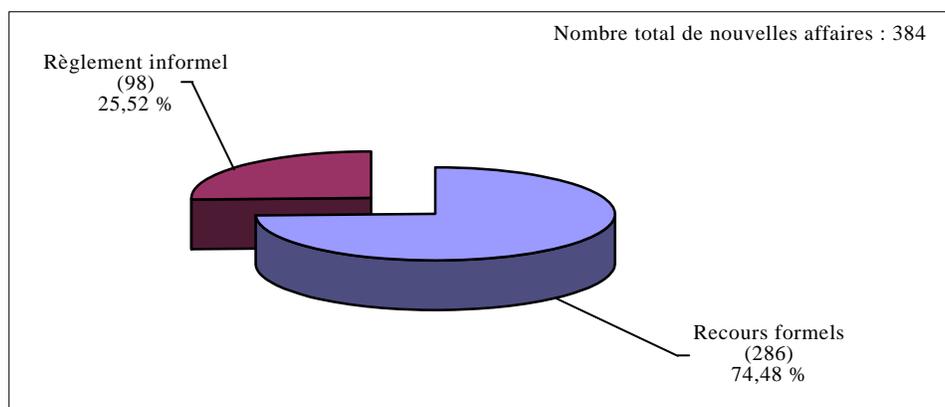
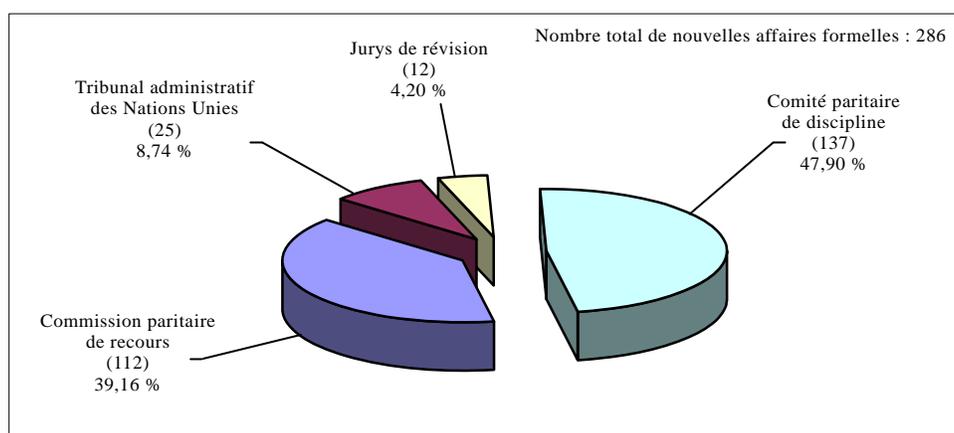


Figure VII
Répartition des affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle, par organe de recours

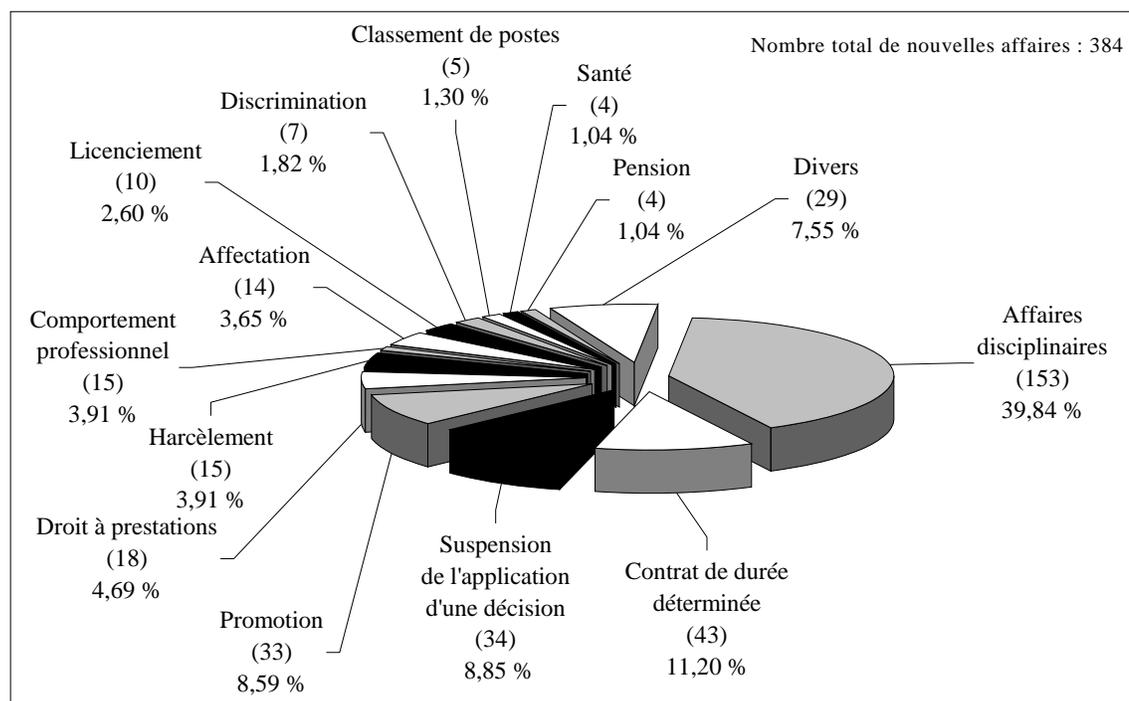


23. La figure VII ci-dessus illustre la répartition des 286 affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle, par organe de recours. En comparaison de 2007, le nombre d'affaires portées devant la Commission paritaire de recours a augmenté de 11,81 % mais le nombre d'affaires dont a été saisi le Tribunal administratif des Nations Unies a reculé de 26,47 %. Le nombre d'affaires portées devant le Comité paritaire de discipline est passé de 67 en 2007 à 137 en 2008, soit une augmentation de 104,48 %. Cette augmentation du nombre d'affaires disciplinaires est particulièrement significative étant donné que ces affaires sont généralement beaucoup plus complexes que les autres types d'affaires et exigent fréquemment

beaucoup plus de travail⁴. Pour l'ensemble de la période considérée, c'est-à-dire la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009, il y a eu au total 241 affaires portées devant le Comité paritaire de discipline, 149 affaires devant la Commission paritaire de recours, 47 affaires devant le Tribunal administratif des Nations Unies et 21 autres affaires (par exemple des procédures d'objection aux rapports de notation des fonctionnaires).

24. L'objet et le nombre correspondant d'affaires traitées pendant l'année civile 2008 sont indiqués à la figure VIII ci-dessous.

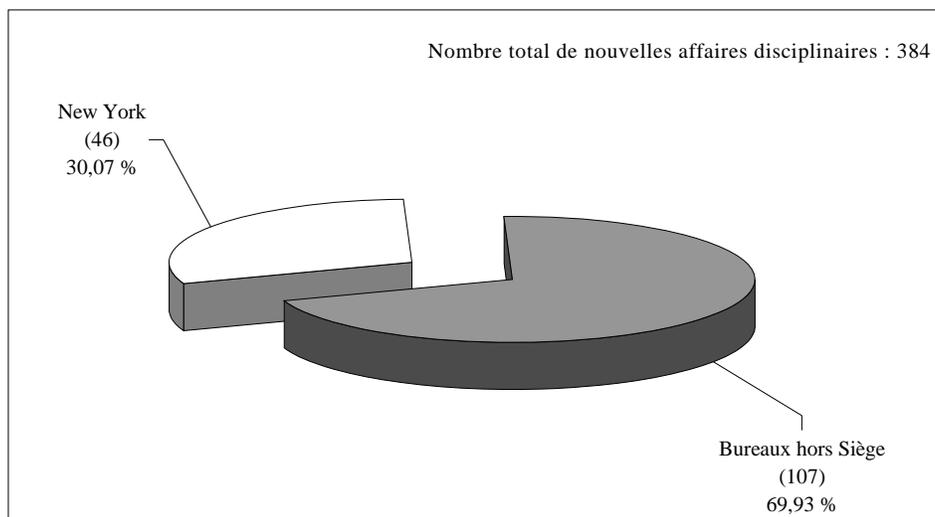
Figure VIII
Répartition des affaires, par objet



25. Comme le montre la figure IX ci-dessous, la grande majorité, c'est-à-dire 69,93 %, des affaires disciplinaires dans lesquelles étaient intervenus des membres du Groupe des conseils concernaient des fonctionnaires qui travaillaient dans des bureaux extérieurs des Nations Unies et qui par conséquent ne pouvaient pas personnellement consulter leurs conseils ni assister en personne à leur audience.

⁴ Les 153 affaires disciplinaires reflétées dans la figure VIII comprennent toutes des affaires de caractère disciplinaire, y compris des affaires faisant encore l'objet d'une enquête et les affaires faisant l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif des Nations Unies. Les 137 affaires portées devant le Comité paritaire de discipline qui sont reflétées dans la figure VII sont des affaires de caractère disciplinaire qui nécessitent une audience formelle devant le Comité.

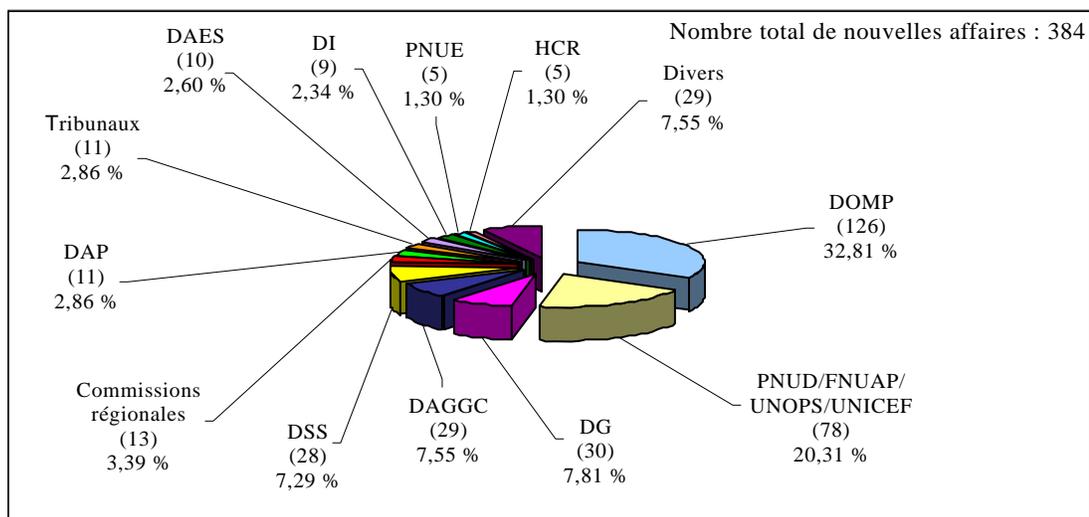
Figure IX
Répartition des affaires disciplinaires, par lieu d'affectation



26. La figure X ci-dessous indique les départements ou entités ayant donné lieu au plus grand nombre d'affaires pendant l'année civile 2008. Le Groupe des conseils a représenté des fonctionnaires de différentes entités et de missions de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que du Secrétariat, aussi bien au Siège que dans des bureaux extérieurs.

27. Comme le montre la figure X, bon nombre des demandes d'assistance adressées au Groupe des conseils émanaient de fonctionnaires de départements, programmes et entités dont les activités se situent sur le terrain, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

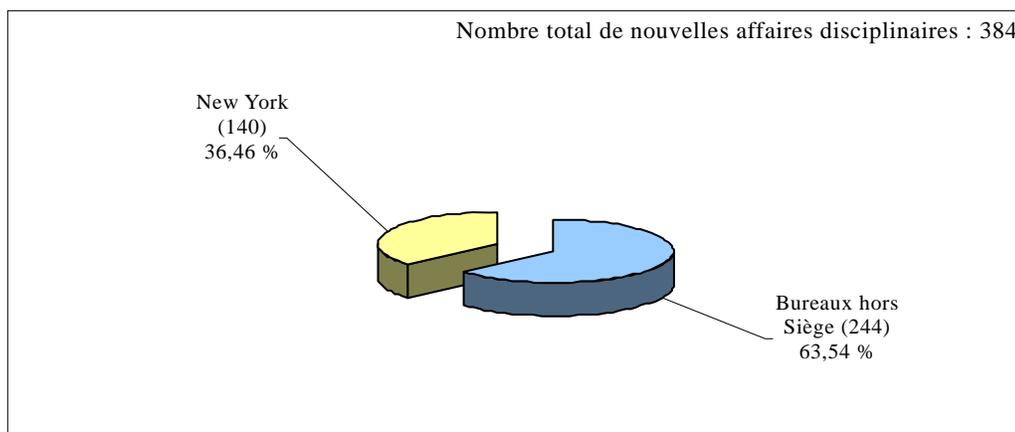
Figure X
Répartition des affaires, par entité



Abréviations : DAES, Département des affaires économiques et sociales; DAGGC, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; DG, Département de la gestion; DAP, Département des affaires politiques; DI, Département de l'information; DOMP, Département des opérations de maintien de la paix; DSS, Département de la sûreté et de la sécurité; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement; Tribunaux, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

28. La figure XI ci-dessous illustre la répartition des affaires entre New York et les bureaux hors Siège.

Figure XI
Répartition des affaires disciplinaires par lieu d'affectation



29. L'Assemblée générale pourra juger bon de prendre note du présent rapport.